

116 DISTR'INK
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros
Siège social : 3, Avenue Sèvre et Maine
44116 VIELLEVIGNE
902 834 118 RCS Nantes

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 20 JANVIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
Le 20 janvier,
A 10 heures 30,

Monsieur Loïs CLOUTOUX,
demeurant 3, Avenue Sèvre et Maine 44116 VIELLEVIGNE,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société
116 DISTR'INK,

Associé Unique et gérant de ladite Société,

En présence Madame Cynthia DALIGAULT, gérant non associée de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Démission des fonctions de gérance de Madame Cynthia DALIGAULT,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique prend acte de la démission de Madame Cynthia DALIGAULT de ses fonctions de gérant à compter de ce jour, notifiée le 15 novembre 2025 à chacun des associés.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Loïs CLOUTOUX

